

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 44

N°074

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL
Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine,
GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE
Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-
pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au
Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen,
COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS
Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul,
GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE
Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE
ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, OZHAN Mizgin,
SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et
Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Renouvellement d'une commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 441 et suivants et R. 441 et suivants ;

Considérant la nécessité de préciser des modalités d'accès assurant la transparence et la collégialité dans l'attribution des logements sociaux relevant du contingent communal ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

APPROUVE la création de la commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal, les membres devant être désignés par arrêté du maire.

FIXE la composition de ladite commission comme suit, la Maire étant présidente de droit :

HUIT (8) membres du Conseil municipal ;

Un représentant de la caisse d'allocations familiales (CAF) ;

Une personnalité qualifiée ;

QUATRE (4) représentants d'associations.

La Maire,

Karine FRANCKET

